AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-1-67 600124

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

EDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.
C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Abonnement Annuel
25 F, 00

LES INSECTES DEPREDATEURS DU COLZA

On a déjà noté des sorties très hatives de charançon des tiges. Bien entendu il est encore trop tôt pour que ces déprédateurs soient dangereux pour les cultures, mais il convient d'ores et déjà de prendre toutes précautions à leur égard.

Nous avons pensé qu'il était utile, en début de campagne, de faire connaître au producteur de colza une mise au point sur les principaux problèmes qui les préoccupent.

Ils voudront bien trouver ci-après le texte d'une courte note émanant de Monsieur JOURDHEUIL.

- - - - - - - - - - -

- REMARQUE SUR LES TRAITEMENTS A APPLIQUER CONTRE LES INSECTES DU COLZA :

Notre attention a été récemment attirée par le fait que, dans l'esprit de certains agriculteurs, les traitements dirigés contre les Méligèthes du Colza peuvent également protéger efficacement leurs cultures contre les attaques des Charançons de la tige (Ceuthorrhynchus napi).

Il nous a paru utile de rappeler que cette pratique peut conduire à de graves échecs étant donné que les périodes d'activité et de nuisibilité de ces deux ravageurs sont sensiblement décalées dans le temps.

Les adultes du Charançon de la tige reprennent leur activité dès le mois de Févirer dans le Sud-Ouest. Les dégâts sont dus au fait que les oeufs déposés à cette époque dans le sommet de la tige provoquant une désorganisation de la croissance caractérisée notamment par une torcion, un éclatement ou un rabougrissement de la hampe florale. Il a été établi que les oeufs peuvent être déposés depuis la fin du stade rosette jusqu'au début de la floraison du colza ; toutefois la ponte présente une grande intensité et des conséquences facheuses seulement lorsqu'elle est effectuée sur des plantes en début de montaison (longueur de la tige 2 à 15 cm). C'est donc à ce stade que les Colzas doivent être efficacement protégés.

Les adultes de Méligèthes apparaissent généralement en nombre appréciable seulement dans le courant du mois de Mars. Les dégâts sont dus essentiellement au fait que les adultes mordillent le calice et les pétales des boutons floraux afin de s'alimenter aux dépens du pollen ou afin de déposer les oeufs. Lorsque les boutons sont relativement petit (< 3 mm), ces déprédations endommagent les organes reproducteurs et notamment le pistil ce qui provoque la stérilité et la chute prématurée des fleurs dont il ne reste que le pédoncule. Il convient de souligner que ces dégâts deviennent négligeables dès le début de la floraison, les Méligèthes préfèrent alors s'alimenter aux dépens des fleurs épanouies. Les pertes seront donc importantes uniquement lorsque les Méligèthes apparaissent en grand nombre alors que le Colza est au stade bouton floral groupé (tige de 20 à 50 cm de hauteur), et c'est essentiellement à ce stade que doit se situer l'in-

tervention chimique.

Les périodes respectives aux attaques de Charançon des tiges d'une part, de Méligèthes d'autre part sont donc sensiblement décalées dans le temps. En conséquence, les deux traitements ne peuvent être en aucun cas confondus d'autant plus qu'étant donné la rapidité de développement du Colza à cette saison, l'insecticide qui aura été épandu sur les plantes en début de montaison (traitement Charançon des tiges) ne peut en aucune manière protéger les inflorescences prospectées par le Méligèthe étant donné qu'elles ne sont pas encore apparentes.

Par contre, il s'avère que dans le Sud-Ouest les adultes de Charançon des siliques (Ceuthorrhynchus assimilis) apparaissent à une époque relativement précoce et sont en nombre souvent élevé au moment des traitements Méligèthes. De ce fait, il serait éventuellement possible de détruire une partie plus ou moins importante de la population sous réserve d'utiliser des insecticides suffisamment efficaces. Dans ce cas, nous recommanderons notamment la dieldrine à la dose de 8 à 900 gr de M. A./ha, le parathion ou le lindane à la dose de 500 gr de M.A./ha.

P. JOURDHEUIL

Laboratoire d' Entomologie

Faculté des Sciences

TOULOUSE

- SOINS A PORTER EN HIVER AUX ARBRES FRUITIERS :

Bien que la période de repos hivernal soit généralement peu favorable aux infections et attaques parasitaires, on peut au cours de l'hiver procéder à des opérations très utiles qui permettront, au moment du départ de la végétation, de réduire considérablement les possibilités d'invasion.

Rappelons en effet que la présence de germes est nécessaire à la réalisation d'une contamination et que celle-ci risquera d'être d'autant plus grave qu'ils seront plus nombreux. La plupart des affections parasitaires seraient absentes de nos vergers au début du printemps si ces derniers ne possédaient leur propre source d'infection :

- Organes végétaux malades (chancres divers, fruits momifiés, pousses oïdiées) ou porteurs d'insectes ou acariens sous différentes formes (oeufs, chenilles hivernantes, adultes, etc...)

Leur suppression, lorsque cela est possible, sera donc d'une grande utilité . De même l'enfouissement des feuilles tavelées de poirier et de pommier ou bien le traitement du sol avec un colorant nitré au moment du débourrement constituent un excellent complément des traitements fongicides effectués au cours de la période de croissance du feuillage.

-:-

Outre ces mesures d'hygiène générale, un traitement chimique d'hiver pourra être envisagé. Le choix du produit à employer sera determiné par l'état du verger et le problème phytosanitaire à résoudre.

En pleine période de repos hivernal le choix pourra donc se porter sur :

- Les Huiles de goudron ou huiles d'anthracène qui détruisent les oeufs de pucerons, de papillons et sont décapantes (les employer à des doses variant de 4 à 8 % suivant les essences et l'état des arbres).

- Les Colorants nitrés qui détruisent les oeufs de pucerons et de papillons. Ils s'emploient à la dose de 600 g de matière active par hl d'eau.

- Les Huiles de pétrole qui sont très actives contre les Cochenilles à raison de 3 à 4 litres de produit commercial par hl d'eau.

- Les Huiles jaunes de goudron et de pétrole qui sont actives, à la dose de 2 à 3 litres de produit commercial, contre : les oeufs de pucerons, de papillons, les cochenilles, les jeunes chenilles d'hyponomeute.

TOULOUSE, le 11 JANVIER 1967

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Vegetaux :

L. IMBERT

P 116

DECISION DU SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX, APPROUVEE PAR M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA PRODUCTION ET DES MARCHES AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, CONCERNANT LES ABONNEMENTS POUR 1967.

1° Pour satisfaire les demandes toujours plus nombreuses des abonnés, les Stations d'Avertissements Agricoles ont été amenées à augmenter le nombre et la précision de leurs observations et à étendre à de nouvelles cultures les conseils donnés dans les Bulletins. Afin de maintenir et de poursuivre l'effort entrepris, il a été nécessaire de fixer le montant des abonnements de la façon suivante :

- Abonnement ordinaire (Bulletin technique et Phytoma.......... 25 F

- Abonnement collectif à une même adresse
(plusieurs exemplaires du Bulletin technique et un seul exemplaire de Phytoma).. 25 F (+ 10 F par série supplémentaire de Bulletins)

- Abonnement collectif à plusieurs adresses
(une série de bulletins techniques à chaque adresse et un seul exemplaire de Phytoma à l'une des adresses au choix).......................... 25 F (+ 15 F par adresse supplémentaire).

- Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles
(une série de Bulletin technique de chacune de ces Stations et un seul exemplaire de Phytoma).. 25 F (+ 15 F par Station supplémentaire).

Le paiement devra être effectué exclusivement au Compte Courant Postal :

TOULOUSE 8614 - 19

REGISSEUR DE RECETTES DU SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
11, rue de la Pleau,11 31 - TOULOUSE

Afin d'éviter toute erreur et tout retard dans la transmission des bulletins, nous vous demandons de bien vouloir écrire très lisiblement vos nom, prénom et adresse sur le talon du chèque ou du mandat.

La Station assure à ses abonnés le service régulier des avis et celui de Phytoma, seule revue documentaire spécialisée dans la défense des cultures publiée sous le patronnage du MINISTERE DE L'AGRICULTURE.

L'abonnement part du 1er janvier et se termine le 31 Décembre de la même année. En cas de paiement en cours d'année, nous ne pouvons pas garantir la fourniture des bulletins et numéros de Phytoma déjà parus.

-:-:-:-

Imprimé à la Station d'Avertissements de TOULOUSE
Le Diredteur Gérant : L. BOUYX